**Elections communales 2024**

Nous voici au tournant d’une nouvelle législature communale.

LASNE NATURE asbl souhaite que les prochains dirigeants intègrent au mieux les requêtes formulées ci-dessous dans un réel souci de protection de l’environnement au sens large du terme.

Biodiversité, faune et flore locales

La biodiversité locale est en déclin. C’est une problématique transversale qui doit donc se retrouver au cœur de toute décision politique, et ce, quel que soit le domaine concerné : aménagement du territoire, urbanisme, travaux… La meilleure façon d’y parvenir serait de développer un plan stratégique pour le développement du maillage écologique. Citons quelques pistes à suivre :

* La prise en compte des couloirs de migration du grand gibier sur la commune.  L’acquisition de terrains pourrait être envisagée afin de se prémunir de conflits ultérieurs.
* Une meilleure sécurisation des lieux de "passage" des batraciens pour une meilleure protection de ceux-ci et de ceux qui les sauvent. Certains de ces lieux ne sont actuellement pas signalés aux usagers. Ils devraient faire l’objet d’un aménagement approprié (panneaux 30 km/h).
* Des pratiques de chasse « éthiques » sur la commune. Les dérives actuelles (lâcher de faisans et nourrissage) devraient être proscrites au nom du bien-être animal et de la protection de la biodiversité.
* Une mise en oeuvre et un plan d’action pour réduire la pollution lumineuse nocturne qui perturbe la biodiversité (voir article à ce sujet dans ce même bulletin)

Urbanisme et aménagement du territoire

1. La politique du « Stop béton » est promue par la Région Wallonne. Cette politique est à suivre par la commune de Lasne. Ici aussi, quelques pistes à explorer :

* Le Schéma de Développement du Territoire définit la stratégie territoriale de la Région Wallonne. Il donne l’occasion à la commune de limiter l’extension de l’habitat en dehors des « centralités » et de privilégier les espaces non-urbanisés.
* Les outils d’aménagement du territoire prévoient la possibilité de réviser les plans de secteur en vigueur. C’est une opportunité de corriger certaines erreurs du passé et de rendre l’aménagement du territoire lasnois davantage en accord avec les défis actuels, que ce soit en matière d’infrastructures publiques, de projets privés, de mobilité, ou encore en matière de biodiversité comme rappelé ci-dessus.
* La promotion de l’habitat groupé ou partagé peut contribuer à diminuer l’étalement urbain.

2. La protection des ouvertures paysagères est à assurer dans toutes les zones du plan de secteur, surtout et y compris, en zone urbanisable. La commune perd chaque année une partie de ce « patrimoine commun ».

3. Le respect des prescriptions d'urbanisme par les particuliers est à suivre de façon rigoureuse par l’administration.

4. Il reste toujours primordial d’organiser, en amont des projets d’aménagement d’envergure, une large concertation avec le public et les associations afin de les rendre réellement partenaires de l’aménagement de leur commune. Cette participation doit également se retrouver au sein des diverses commissions communales.

Mobilité

Tout comme pour la biodiversité, le thème de la mobilité piétonne ou cycliste doit s’inviter au cœur de toute décision politique, notamment en ce qui concerne :

* Des aménagements à entreprendre afin de promouvoir le déplacement des piétons vers les arrêts de bus, commerces, écoles, etc.
* Des animations à organiser dans les écoles afin de promouvoir la sécurité des écoliers, que ce soit à pied ou à vélo.
* Des aménagements de pistes cyclables à poursuivre, mais avec plus de concertation avec les usagers.
* Un entretien rigoureux des trottoirs et pistes cyclables afin de garantir la sécurité de leurs usagers.
* Un contrôle et une répression plus importants des excès de vitesse et incivilités sur les routes et les trottoirs (parking !) de la commune.
* La mise en place d’incitants à l’usage de véhicules partagés pourrait amener les citoyens à diminuer leur empreinte carbone (mobilité).

Chemins et sentiers

Le volet des chemins et sentiers est une autre facette de la question de mobilité dans la commune.

* Une réouverture de certains sentiers repris à l'Atlas donnerait de nouvelles possibilités de déplacement et de détente.
* La poursuite des aménagements apportés à certains chemins agricoles les rendrait plus praticables à l’ensemble des utilisateurs, y compris aux cavaliers (cf. les aménagements bi-bandes à Genappe, Ottignies…)
* Certains sentiers nécessitent des aménagements adéquats et ciblés afin de les rendre plus praticables en mode actif (liaisons prioritaires entre pôles)

Déchets

La "chasse" aux déchets et dépôts sauvages fait partie intégrante de la protection environnementale et doit être mieux prise en compte. A ce titre, des campagnes de récoltes de déchets devraient être organisées annuellement dans toutes les écoles et tous les mouvements de jeunesse afin de sensibiliser ceux-ci à cette problématique.

Nos cours d’eau (Lasne, Smohain et autres rus) font l’objet d’une surveillance par le Contrat de Rivière Dyle Gette. Un certain nombre de « points noirs » sont identifiés sur le territoire lasnois. Un calendrier de résolution de ces « points noirs » devrait être établi afin de diminuer ces sources potentielles de pollution.

Énergie : Plan Climat

Des initiatives ont été initiées dans le cadre du Plan Climat et nous nous en réjouissons. Celles-ci doivent être poursuivies et intensifiées.

* Les pouvoirs locaux sont invités à inciter et à aider la population à réduire sa consommation d’énergie.
* Les pouvoirs locaux doivent continuer à montrer l'exemple en matière de réduction de la consommation d’énergie.

Bien-être – Santé

* Une politique de prévention des pollutions de toute nature pourrait être mise en place, que ce soit au niveau de l’eau, de l’air ou du sol afin de garantir une qualité irréprochable. C’est une condition indispensable pour le bien-être de la population, mais aussi de notre faune et flore locales. Pourquoi ne pas mettre sur pied un monitoring de ces paramètres locaux ?
* Poursuivre le travail entamé dans le cadre du Plan Climat afin d’encourager et faciliter la vente de produits bio et locaux.
* Encourager et faciliter la distribution de produits bio et locaux dans les cantines scolaires.

Evidemment, l’efficacité de toute politique ambitieuse dans certaines de ces matières passe par la volonté des autorités d’en exiger le respect, que ce soit par le biais d’agents constatateurs présents et actifs sur le terrain à temps plein, particulièrement en matière d’urbanisme et d’environnement en général, ou par le biais de la police en ce qui concerne la mobilité.

Nous espérons donc plus que des promesses de la part de nos futurs élus locaux.